



Ils dénoncent une antenne de téléphonie mobile sans licence

REGION MURCIENNE 31 janvier 2008

Les riverains ont dénoncé à plusieurs reprises et la police municipale est intervenue face aux tentatives d'installer une infrastructure de station de base de télécommunications mobiles qui, apparemment, **ne possède de licence urbaine (autorisation)** et par conséquent, est en contradiction avec le Décret Régulateur de la réglementation urbaine municipale de la ville de Murcia concernant les *conditions d'installation et le fonctionnement d'une station de base de télécommunications mobiles*.

Il faut indiquer aussi que cette antenne se trouve en continuité d'un Jardin public ce qui est donc aussi en contradiction avec les recommandations *de l'Arrêté Royal 1066/2001 concernant la réglementation du spectre (espace) des RadioFréquences qui est destiné à établir une stratégie de diminution des émissions de rayonnements dans une la zone des 100 mètres, ceci afin de protéger l'environnement des zones dites sensibles*.

A cela s'ajoute que dans les alentours sont aussi situés un collège et une garderie

Les Riverains et les Ecologistes **exigent le démantèlement** des infrastructures de cette station de base (BST) qui ont déjà été installées et la remise en état des lieux conformément à la réglementation urbaine.

L'application **du principe Précaution et le Principe d'Alara/Alata** (la recherche technique du minimum possible de rayonnement) doivent être la priorité avant toute autorisation de ce type d'infrastructure de télécommunications mobiles dans le contexte urbain de Murcia et de son district.

Ils indiquent que **la prolifération toujours plus grande et sans contrôle de nouvelles stations de bases de téléphonie mobile** provoque une augmentation significative de l'exposition résidentielle et continue des citoyens aux irradiations des antennes relais et engendre une croissance très importante des niveaux de pollution environnementale électromagnétique.